

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Blanquefort - MOUS en vue de la résorption de sites  
d'habitat précaire et insalubre - phase 2  
demande de subvention  
Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis 2004, la commune de Blanquefort mène des actions visant à résorber l'habitat précaire et insalubre présent sur son territoire.

La Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) lancée sur le secteur du Petit Lacanau a permis de construire une trentaine de logements adaptés et de droit commun, destinés à reloger des familles de la communauté des gens du voyage présentes sur ce secteur depuis de nombreuses années.

La commune a poursuivi ses efforts en matière de résorption de ces espaces d'habitat insalubre, en lançant une nouvelle MOUS par délibération de son conseil municipal en date du 27 juin 2011.

Le pré-diagnostic a permis d'identifier 3 sites à traiter : le Queyron, la rue des Gravières et le chemin de Palus. Le projet sur ces sites affiche plusieurs objectifs :

- résorber les secteurs d'habitat insalubre qui subsistent au sein de la commune,
- accompagner les familles dans l'accès à des logements décents, dans le respect des règles d'urbanisme et environnementales,
- favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle par la requalification de l'habitat,
- mettre fin aux occupations illégales de terrains et anticiper toutes nouvelles occupations.

La Communauté urbaine a apporté son soutien à la 1ère phase de la MOUS communale (actualisation du diagnostic et définition d'un pré-programme de relogement) par l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 590 € par délibération en date du 20 janvier 2012.

A l'issue de cette phase diagnostic, la commune de Blanquefort a souhaité conforter le partenariat avec les bureaux d'étude CATHS et PACT HD 33 pour un accompagnement de la commune d'une durée de 3 ans dans la mise en place de son programme de résorption de l'habitat insalubre, par notamment :

- la mise en œuvre et les réajustements des projets de relogement souhaités par les familles,
- l'aide à la décision sur les démarches et outils les plus opérationnels pour sortir de l'insalubrité et résorber l'habitat indigne ;
- l'animation de ces dispositifs en lien avec le ou les opérateurs pressentis pour mener à terme les relogements.

La 2ème phase de la MOUS a débuté en novembre 2012. Le montant prévu de la dépense pour cette étude est de 73 150 € HT échelonné sur 3 ans.

Pour mener à bien ce projet, la ville de Blanquefort, par sa délibération en date du 9 décembre 2013, sollicite de la Communauté urbaine une aide à hauteur de 30 % du coût HT de l'étude, hors intervention de l'Etat, au titre de la résorption de l'habitat insalubre tel que prévu au Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville, en vigueur.

Le montant maximum de l'aide communautaire sera de 21 945 € pour les 3 sites, répartis sur 3 ans soit pour l'année 2013 : 7 315 €.

Ce montant pourra être diminué en 2014 et 2015 en fonction de la participation éventuelle de l'Etat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération communautaire n° 2001 -1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH,

**VU** la délibération communautaire n° 2003 - 0133 du 28/02/2003 adoptant l'avenant au PLH,

**VU** la délibération communautaire n° 2007- 0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,

**VU** la délibération du Conseil municipal de Blanquefort du 09 décembre 2013,

**VU** le règlement d'intervention communautaire relatif à l'Habitat et à la Politique de la Ville (RIHPV)

Entendu le rapport de présentation

Considérant l'inscription de cette action au contrat de codéveloppement 2012/2014 sous l'intitulé « secteur Queyron MOUS Multisites » fiche n° 31-CO2056020.

Considérant que la 2<sup>ème</sup> tranche de la MOUS lancée par Blanquefort sur les sites du Queyron, de la rue des Gravières et du chemin de Palus, contribue à l'atteinte des objectifs du PLH communautaire en matière de résorption des sites d'habitat précaire et insalubre, et selon l'application du RIHPV.

**DECIDE**

**Article 1 :**

La Communauté Urbaine de Bordeaux apportera une aide au financement de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale – Phase 2 – lancée par la commune de Blanquefort sur les sites du Queyron, de la rue des Gravières et du chemin de Palus, en application du RIHPV communautaire, pour un montant de 7 315 € sur le budget 2014 ;

**Article 2 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget 2014, Chapitre 204, Article 2041411, S/Fonction 5240, CDR UE00, opération 05P001O003-Sédentarisation

**Article 3 :**

Monsieur le président est autorisé à signer avec la commune la convention ci-annexée, fixant les modalités de versement de la participation financière communautaire.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 FÉVRIER 2014**

**PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014**

Mme. VÉRONIQUE FAYET